


**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
RUBERFIX**

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

	
1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE	
1.1 Identification de la substance ou de la préparation	RUBERFIX
1.2 Utilisation de la substance/préparation	Mastic bitumineux adhésif
1.3 Identification de la société/entreprise	AXTER 8, avenue Félix d'Herelle F 75016 PARIS France Tel: 01 46 09 39 60
1.4 Numéro d'appel d'urgence	FR -INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 270 245 245
2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
2.1 Nom de la préparation	RUBERFIX
2.2 Nature chimique	Solution de bitume dans un solvant pétrolier
2.3 Composants contribuant aux danger pour la santé:	< 2.5% de solvant hydrocarbure, Inflammable Nocif R-Phrases : R10, R37, R51/53, R65, R66, R67 Symboles : Xn, N Cas Nr : 64742-82-1 et 64742-95-6 EINECS NR : 265 1854 et 265-199-0 < 12% de solvant hydrocarbure : Toluène : R11, R20 Symboles : Xn, N Cas Nr 108-88-3 EINECS Nr 2036259
3. IDENTIFICATION DES DANGERS	
3.1 Effets néfastes sur la santé	Les vapeurs peuvent causer de légères irritations des voies respiratoires. Des contacts prolongés et répétés peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau pouvant entraîner des dermatites.
3.2 Effets sur l'environnement	Non facilement biodégradable. Potentiellement bioaccumulable. Toxique pour les organismes aquatiques.
4. PREMIERS SECOURS	
4.1 Conseils généraux:	Des expositions prolongées à des concentrations de vapeur supérieures aux valeurs standards recommandées, peuvent provoquer : des maux de tête, étourdissements, nausées, une irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures, une irritation de la bouche et des voies digestives, une asphyxie, une perte de conscience et même la mort.
4.2 Inhalation (premiers secours)	Amener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
4.3 Contact avec la peau (premiers secours)	Les vêtements souillés ou éclaboussés seront ôtés dès que possible. Ils devront être nettoyés avant chaque nouvel usage.
4.4 Contact avec les yeux (premiers secours)	Lavage immédiat et abondant à l'eau pendant au moins 10 minutes et consulter un médecin.
4.5 Ingestion (premiers secours)	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement
4.6 Instructions pour le médecin	Traiter selon les symptômes. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Dangers spécifiques	Il est probable que la combustion produise un mélange complexe de gaz et de particules en suspension dans l'air, comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques et inorganiques non identifiés.
5.2 Moyens d'extinction	Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement
5.3 Moyens d'extinction déconseillés	Eau en jet d'eau. L'utilisation d'extincteurs au Halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.
5.4 Protection des intervenants	Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil respiratoire.
5.5 Autres conseils	Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	Ventiler complètement la zone contaminée. Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Eloigner de toute source d'ignition. Supprimer les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
6.2 Protection individuelle	Porter les vêtements de protection recommandés pour opérations normales. En espace confiné, masque respiratoire.
6.3 Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher tout écoulement ou filtration dans les égouts, caniveaux et rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

6.4	Méthodes de nettoyage/récupération Déversement limité	Absorber le produit avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.
6.5	Méthodes de nettoyage/récupération Déversement important	Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir. Sinon traiter comme pour un déversement limité.
7. MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	Manipulation	Eviter le contact avec : la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer vapeurs ou aérosols. Ne pas respirer les fumées qui sont accumulées dans les parties supérieures des tanks de stockage. Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
7.2	Stockage	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Transfert de produit: ▪ Matériaux d'emballage recommandés : 	<p>Conserver dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.</p> <p>Possibilité d'électricité statique durant le pompage. Mise à la terre ou autre de tout équipement.</p> <p>Pour les récipients, utiliser : acier doux.</p>
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE		
8.1	Mesure(s) d'ordre technique:	Utiliser une ventilation locale par extraction d'air.
8.2	Valeurs limites	Bitume (fumée) : MAC-valeur = 5 mg/m ³
8.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure d'hygiène : ▪ Protection respiratoire: ▪ Protection des mains: ▪ Protection des yeux: ▪ Protection de la peau et du corps (autre que les mains) : 	<p>Nettoyage à sec régulier des combinaisons et des sous-vêtements. Eliminer les gants souillés. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes.</p> <p>Non requis normalement.</p> <p>En cas de risque d'inhalation de vapeur, fumée ou brouillard, le port d'un masque respiratoire est nécessaire, munis d'une cartouche pour vapeurs organiques et d'un pré-filtre pour particules.</p> <p>Gants : PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile.</p> <p>Porter des lunettes de protection ou un écran facial en cas de protection éventuelles.</p> <p>Chaussures hautes ou bottes de sécurité.</p> <p>Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements personnels. Faire nettoyer régulièrement les combinaisons et sous-vêtements.</p>
9. PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
9.1	Informations générales	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspect ▪ Couleur: ▪ Odeur: ▪ Densité : ▪ Viscosité cinématique : ▪ Point d'éclair : ▪ Solubilité dans l'eau : 	<p>Pâte</p> <p>Noir</p> <p>Caractéristique</p> <p>1.25 à 20 °C</p> <p>46 mm² à 40 °C (à la fabrication)</p> <p>> 55 °C (PMCC) (basé sur le ou les hydrocarbures solvants)</p> <p>Négligeable.</p>
10. STABILITE ET REACTIVITE		
10.1	Stabilité :	Stable.
10.2	Conditions à éviter :	Chaleur, flammes et étincelles.
10.3	Matières à éviter :	Agents oxydants forts.
10.4	Produits de décomposition dangereux :	Il ne devrait se former aucun produit de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES		
11.1	Bases d'évacuation:	Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Les suffixes (A), (H) et (O) ne concernent que la France.
11.2	Toxicité aiguë – Ingestion (A)	DL50 attendue : supérieure à 2000 mg/kg
	Toxicité aiguë – Contact avec la peau (A)	DL50 attendue : supérieure à 2000 mg/kg
	Toxicité aiguë – Inhalation (O)	N'est pas considéré comme présentant un risque d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets locaux – contact avec les yeux (O) ▪ Effets locaux – contact avec les yeux (O) ▪ Effets locaux – inhalation (H) ▪ Sensibilisation – contact avec la peau (O) ▪ Effets sur l'homme : 	<p>Les vapeurs peuvent être légèrement irritantes.</p> <p>Probablement légèrement irritant.</p> <p>En cas d'inhalation de vapeurs, une légère irritation des voies respiratoires peut survenir.</p> <p>Probablement non sensibilisant pour la peau.</p> <p>En cas d'inhalation des vapeurs, risque d'irritation des voies respiratoires. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, pouvant entraîner des dermatites et rendre la peau plus sensible aux irritations et à la pénétration d'autres produits.</p>

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
12.1 Bases d'évaluation :	Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information est basée sur la connaissance des coposants et sur l'écotoxicologie de produits similaires.
12.2 Mobilité :	S'évapore partiellement à partir de l'eau ou de la surface du sol ; une proportion significative subsiste après un jour. Le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas mobile.
12.3 Persistance / Dégradabilité :	Non facilement biodégradable.
12.4 Bioaccumulation:	Contient des composants potentiellement bioaccumulables.
12.5 Ecotoxicité :	Mélange très peu soluble dans l'eau. Toxique, CL50 / CE50 < 1-10mg/l, pour les organismes aquatiques (estimée). (La valeur CL50 / CE50 énoncée comme la quantité fictive du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux). Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques.
12.6 Traitement des eaux résiduaires :	Toxique, CE50 > 1-10 mg/l, pour les organismes dans les installations de traitement des eaux résiduaires (estimée). (La valeur CL50 / CE50 énoncée comme une quantité fictive du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux).
13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	
13.1 Méthodes pertinentes d'élimination des déchets:	Les déchets provenant d'épandage ou de nettoyage de cuves seront éliminés conformément aux réglementations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée. La présence de l'entreprise contractante sera établie au préalable. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ou procéder à leur élimination dans l'environnement.
13.2 Elimination du produit :	Comme pour l'élimination des déchets.
13.3 Méthodes pertinentes d'élimination des emballages souillés :	Envoyer au récupérateur de fûts ou de métaux. Réf : 1) La directive du 18 mars 1991 relative aux déchets (91/156/CEE) et 2) La directive du 12 décembre 1991 relative aux déchets dangereux (91/689/CEE).
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14.1 Numéro ONU :	PA
14.2 Classe-Chiffre ADR/RID	PA (point 2.2.3.1.5. de l'ADR 2001)
14.3 Etiquette de danger ADR/RID :	PA
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	
15.1 Classification UE :	PA
15.2 Symboles UE :	PA
15.4 Phrase(s) R:	PA
15.5 Phrase(s) S:	PA
16. AUTRES INFORMATIONS	
16.1 Avis ou remarques importantes :	Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos Connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit au regard des exigences dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Ces renseignements ne concernent pas les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est utilisé.
Historique	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de la première édition: ▪ Version: ▪ Réalisé par: 	<p>21/04/06 1 P. GAUVIN</p>